

Question écrite de Mme Katrin JADIN au ministre des Finances concernant la hausse des saisies de drogue en 2016

Dans un article de presse du journal La Dernière Heure paru le 7 mars 2017, il est fait état d'une forte croissance du nombre de produits stupéfiants circulant sur notre territoire. En 2016, environ 31 tonnes et demie de drogues furent ainsi saisies par les services de la douane. Outre la présence des drogues habituelles, il est par ailleurs constaté une hausse des drogues synthétiques dans les saisies opérées. Pour l'année 2016, l'article énonce ainsi une saisie d'une soixantaine de kilos pour les drogues synthétiques, pourtant absentes des saisies opérées en 2011. Usuellement acheminés sur le territoire dans des containers par voie maritime, les produits stupéfiants sont majoritairement saisis dans les ports.

1. Comment expliquez-vous cette hausse des quantités de produits stupéfiants saisis à l'entrée de notre territoire? Les contrôles opérés par les services de la douane sont-ils plus efficaces? Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de ces contrôles?

2. Comment sont opérés les contrôles dans les ports maritimes? Quels sont les moyens mis à la disposition des services de douane pour assurer ces contrôles? Constatez-vous des carences dans les procédures de contrôle qui nécessiteraient des améliorations?

3. La hausse des saisies de drogues synthétiques est-elle une tendance qui se confirme? De quels pays proviennent usuellement ces drogues? Les moyens utilisés pour détecter ces nouvelles sortes de drogues sont-ils identiques à ceux utilisés habituellement? Quels sont-ils, le cas échéant?

4. L'article ne s'attarde pas sur les contrôles opérés en dehors des ports maritimes. Quels sont-ils? Quels moyens sont-ils déployés pour assurer ces contrôles? Sont-ils uniquement aléatoires?

Réponse:

Il est difficile, sinon impossible, d'expliquer les raisons de cette augmentation. Les explications de cette augmentation pourraient être :

- La constitution de stocks en gros pour la vente au moment le plus favorable dans les pays d'origine et dans l'UE (selon la douane des Pays-Bas, le prix de gros d'un kg de cocaïne aurait baissé d'environ 28.000 EUR à 22.000 EUR par kilo au Pays-Bas/en Belgique) ;
- L'expansion de la production et l'agrandissement proportionnel du marché des cartels. Essentiellement les lots de cocaïne à destination de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie engendrent de manière significative d'avantage de bénéfices au que les lots vendus sur les marchés européens ;
- Le tri génétique et l'affinement du processus d'extraction en Colombie, au Pérou et en Bolivie. Ainsi, d'avantage de cocaïne peut être extraite à partir des plants de coca. La production estimée de la Colombie à elle seule est de 800 tonnes de cocaïne ;
- Moins de destruction des cultures de coca en Colombie par la DEA (open source) ;

- Les négociations de paix en Colombie avec les FARC, de sorte que d'autres organisations grignotent de manière fragmentée quelques parts du gâteau du (des) trafic(s) de drogue (existant(s) ;
- La cocaïne est considérée dans le milieu criminel comme un instrument d'échange pour des armes ou de l'héroïne ;
- Les liens maritimes existants entre les pays d'origine et Anvers permettent aux organisations de mettre en place de la contrebande à grande échelle. Les différentes techniques et méthodes de contrebande sont utilisées en parallèle ;
- La croissance du trafic de containers ces 10 dernières années à pour effet qu'il y a des des contrôles plus sélectifs.

Les contrôles opérés par les services de la douane sont-ils plus efficaces?

En matière de la lutte contre les stupéfiants, nous pouvons compter sur des années de d'expérience, de savoir-faire et de professionnalisme des différents partenaires sur le terrain.

L'information et la connaissance sont très facilement échangés entre services de police et de douane, aussi bien sur le plan national qu'international. Une « multi-agency approach » est d'application sur le terrain. Cette collaboration se déroule, sans problème et porte ainsi régulièrement ses fruits.

Dans l'affirmative, quelle est la fréquence de ces contrôles?

La douane procède tous les jours à des contrôles sur les stupéfiants. Il s'agit de contrôles de routine, de contrôles ciblés ou de participations à des opérations nationales ou internationales.

L'équipe drogues des services des recherches de la Douane d'Anvers comprend actuellement 9 personnes qui travaillent en permanence sur le phénomène.

Les services de recherche et les teams moto compétents pour les terminaux conteneur peuvent – le cas échéant - déployer jusqu'à 75 douaniers. Il y a en outre encore les services de support auxquels l'équipe drogues peut faire appel. Il s'agit des services suivants:

- les maîtres-chien drogue ;
- l'équipe « rummage » ;
- la brigade portuaire (service bateau) ;
- l'équipe de surveillance du port d'Anvers.

Dans le Port d'Anvers, la Douane dispose de plus de :

- 2 scanners à conteneurs fixes ; 1 sur la rive gauche ayant un double tunnel et 1 sur la rive droite ;

- 1 scanner à conteneurs mobile ;
- 1 scanner mobile ayant la technologie backscattering.

Constatez-vous des carences dans les procédures de contrôle qui nécessiteraient des améliorations?

La Douane évalue en permanence l'optimisation de ses procédures de contrôle.

La hausse des saisies de drogues synthétiques est-elle une tendance qui se confirme?

Saisies de drogues synthétiques (en kg)					
2016	2015	2014	2013	2012	2011
63,23	15,45	9,94	52,54	4,44	0,00

Selon les chiffres des Douanes on peut effectivement constater une tendance croissante, mais pas frappante.

De quels pays proviennent usuellement ces drogues?

Selon les données statistiques des Douanes pour 2016 les pays de provenance principaux des drogues synthétiques sont les Pays-Bas, la Belgique et le Peru.

Les moyens utilisés pour détecter ces nouvelles sortes de drogues sont-ils identiques à ceux utilisés habituellement? Quels sont-ils, le cas échéant?

Pour l'identification des drogues traditionnelles, comme par exemple la cocaïne ou l'héroïne, la Douane utilise de testeurs de terrain.

Pour identifier les nouvelles variétés de drogue, les services de contrôle sur le terrain peuvent faire appel au Laboratoire des douanes.

Dans le futur la Douane pourra utiliser les appareils d'analyse portable RAMAN. Ces appareils portables ont pour but de permettre au plus vite une analyse et une identification des substances détectées. Un appareil stationnaire est prévu pour le Laboratoire des douanes, afin de fournir aux appareils portables les spectres de référence des nouvelles substances.

L'article ne s'attarde pas sur les contrôles opérés en dehors des ports maritimes. Quels sont-ils?

La Douane se concentre spécialement sur les contrôles aux frontières extérieures de l'Union Européenne, cela implique les ports maritimes (par exemple Antwerpen, Gent, Zeebrugge) et les aéroports (par exemple Zaventem, Bierset), mais elle effectue également des contrôles routiers à l'intérieur du pays.

Quels moyens sont déployés pour assurer ces contrôles?

Dans les aéroports et à l'intérieur du pays les Douanes n'ont pas de teams spécifiquement dédiés aux drogues.

Les services des recherches et les teams moto des Douanes peuvent durant leurs contrôles faire appel à un certain nombre de services de soutien :

- les maîtres chiens drogue ;
- les services des scanners ;
- les équipes de surveillances.

Sont-ils uniquement aléatoires?

Il s'agit de contrôles de routine, de contrôles ciblés ou de participations à des opérations nationales et internationales.